

Votants : 70

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 25 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 02 avril 2024

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - SOUTIEN AUX PLANTATIONS D'ARBRES ET DE HAIES RÉALISÉES PAR LE PARC NATUREL DU MARAIS POITEVIN-CONVENTION DE PARTENARIAT

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Dany MICHAUD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET, BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-Gilles RONDONNET, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BILLY à Johann SPITZ, Claude BOISSON à Françoise BURGAUD, Yamina BOUDAHMANI à François GUYON, Sophie BOUTRIT à Nicolas VIDEAU, Sophie BROSSARD à Sonia LUSSIEZ, Christelle CHASSAGNE à Thibault HEBRARD, Olivier D'ARAUJO à François BONNET, Jean-Pierre DIGET à Claire RICHECOEUR, Noémie FERREIRA à Yvonne VACKER, Anne-Lydie LARRIBAU à Eric PERSAIS, Sébastien MATHIEU à François GIBERT, Marie-Paule MILLASSEAU à Stéphanie ANTIGNY, Rose-Marie NIETO à Jeanine BARBOTIN, Franck PORTZ à Frédéric NOURRIGEON, Nicolas ROBIN à Ségolène BARDET, Mélina TACHE à Romain DUPEYROU, Philippe TERRASSIN à Dominique SIX, Florence VILLES à Lucien-Jean LAHOUSSE, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

Titulaire absente suppléée :

Nadia JAUZELON par Jean-Gilles RONDONNET.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Bastien MARCHIVE, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Patricia DOUEZ, Elsa FORTAGE, Philippe MAUFFREY.

Titulaires absents pour départ :

Anne-Sophie GUICHET, Elmano MARTINS, Marcel MOINARD, Séverine VACHON.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Elisabeth MAILLARD

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU MARDI 2 AVRIL 2024

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - SOUTIEN AUX PLANTATIONS D'ARBRES ET DE HAIES RÉALISÉES PAR LE PARC NATUREL DU MARAIS POITEVIN-CONVENTION DE PARTENARIAT

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CAN a été adopté avec un objectif de neutralité carbone en 2050.

Pour engager le territoire dans une trajectoire bas carbone, les enjeux de séquestration carbone y sont prégnants, notamment au travers de deux actions du PCAET :

- Action 1.2 : Planter un arbre par habitant d'ici 2030, soit 125 000 arbres.
- Action 4.1 : Développer et soutenir la ressource bocagère par la plantation de 100 km de haies.

Le Parc Naturel Régional du Marais poitevin (PNR) a pour mission la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel, paysager et bâti et le développement durable de son territoire. Le PNR est donc un acteur de territoire essentiel à la réussite des actions du PCAET de la CAN.

La population de frênes est menacée par la chalarose, ce qui entraîne à terme la forte régression de cette espèce pourtant emblématique du Marais.

Afin d'anticiper l'évolution du paysage, le PNR a élaboré un plan d'actions pour le paysage de demain. Aussi, de manière complémentaire à la CAN, le PNR conduit deux dispositifs de plantations qui s'inscrivent directement dans les objectifs du PCAET sur les communes concernées :

- Le programme « plantons les arbres têtards de demain » dédié au renouvellement de la trame arborée spécifique du Marais poitevin ;
- Le programme de plantations de haies concourant à la trame verte et bleue.

Durant les saisons de plantation 2024/2025 et 2025/2026, le PNR ambitionne chaque année de planter entre 2 500 et 3 000 arbres têtards en substitution du frêne, ainsi qu'un linéaire de haies de près de 2 km, sur le territoire de la CAN.

Pour soutenir les actions du PNR durant cette période, et nourrir les actions de son PCAET tant sur la plantation d'arbres que sur la plantation de haies, la CAN propose de soutenir, au travers de la convention jointe en annexe, les actions du PNR selon des versements de :

- 2 € par arbre têtard.
- Sachant que le coût d'un arbre planté dans ce cadre a été estimé à 25 €, en intégrant la fourniture des plants, la prise en charge de la plantation par des chantiers d'insertion, la protection des plants contre les bovins ;

- Sachant que les aides perçues par le PNR (aides de la DREAL, du Conseil départemental des Deux-Sèvres, de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la Fondation du patrimoine) permettent de financer en grande partie le programme de plantations d'arbres têtards, mais que l'aide de la CAN va renforcer la dynamique de plantations dans le Marais mouillé.
- 1,50 € par mètre linéaire de haie.
- Sachant que le coût d'une haie, rapportée au mètre linéaire, se situe entre 7 et 10 €, en intégrant la fourniture des plants, la prise en charge de la plantation par des chantiers d'insertion, la protection des plants contre le gibier ;
- Sachant que les aides perçues par ailleurs par le PNR permettent de financer le programme de plantations de haies, mais que l'aide de la CAN va renforcer la dynamique de plantations de haies dans le Marais mouillé.

Le montant global des versements représenterait 8 000 € par an pendant 2 saisons de plantation, pour les arbres et les haies.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise, dans le cadre du PCAET de la CAN, le versement unitaire de 2€ pour la plantation d'arbres têtards, en substitution du frêne atteint par la chalarose, sachant que les dépenses sont inscrites au BP 2024 du Budget Principal ;
- Autorise, dans le cadre du PCAET de la CAN, le versement unitaire de 1,50 € par mètre linéaire de haies plantées, sachant que les dépenses sont inscrites au BP 2024 du Budget Principal ;
- Approuve la convention annexée à la présente délibération ;
- Autorise le Président à signer, le cas échéant, les documents afférents à sa mise en œuvre.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 70

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Elisabeth MAILLARD

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président